



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 février 2012

Délibération n° 2012-02

Date de convocation : 3 février 2012
Nombre de délégués en exercice : 33
Titulaires : 16
Suppléants : 5
Absent représenté : 1
Absents non remplacés : 11
Votants : 21

L'an deux mil douze, le 10 Février 2012
à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de
Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de
Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.LELEU - M.CORTADE - M.RANDOULET - M. BEL - M.PONCE - M.BRUN -
M.BARTOLI - M.BANACHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE :

M.BOISSON - M.FENOUIL - M. LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - M.ANASTAZY - M.BEL BIANCO -
M.CHARET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - M.STANZIONE - M.BLATIERE

POUVOIR :

M.QUIOT (pouvoir donné à M.CORTADE)

Secrétaire de séance : François LELEU

**OBJET : Approbation de la Charte d'engagement pour le développement de l'Agence
d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse**

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 08 Décembre 2011, l'Agence d'Urbanisme a non
seulement modifié ses Statuts mais soumis à l'Assemblée une Charte d'engagement pour le
développement de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, adoptée à l'unanimité, définissant les
futurs pistes de son développement à travers 3 missions :

- Une mission d'observation destinée à capitaliser les données, les indicateurs et produire une
information au bénéfice de la connaissance des territoires et de leurs évolutions. Cet outil a pour
objectif de partager les enjeux des territoires et d'ajuster les politiques publiques en
conséquence.

- Une mission stratégie du territoire comprenant notamment l'élaboration de projets de planification urbaine tels les SCoT (dont la mise en œuvre et la grenellisation du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon) ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des PLU.....
- Une mission d'intermédiation se déclinant en plusieurs actions : la mutualisation et la capitalisation, l'organisation du débat, la valorisation de l'information, la participation à des réseaux nationaux).

D'autre part, cette Charte d'engagement redéfinit également les nouvelles contributions financières des membres.

Pour le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, elle est évaluée à 175 000,00 €.

Le Bureau Syndical a pris connaissance de cette Charte d'engagement le Vendredi 10 Février 2012 et donné un avis favorable.

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité la Charte d'engagement pour le développement de l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) jointe à la présente.
- **AUTORISE** son Président à signer la dite Charte d'engagement.

vote du Conseil : POUR : 21
 CONTRE : /
 ABSTENTION : 1 (M. Christian GROS)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : 23/02/2012

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain CORTADE